



# Compte rendu Conseil Municipal de Mondrainville

*Vendredi 1<sup>er</sup> février 2019*

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 1er février à 19h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de MONDRAINVILLE, en séance publique, sous la présidence d'Edith GODIER, Maire de MONDRAINVILLE.

Membres présents : Mme Edith GODIER, MM Didier BERTHELOT, Patrick BUFFARD, adjoints, Mmes Christelle LOUVEAU, Delphine TROPRES MM Franck LEMERAY, Sébastien LETELLIER, conseillers

Membre absent excusé : Mme Marie-José BLEUX,,

Le conseil municipal est composé de 8 membres en exercice, 7 sont présents

Le conseil municipal a choisi à l'unanimité pour secrétaire de séance M Didier BERTHELOT

## Projet d'effacement des réseaux rue Saint-Denis Délibération N° 2019-01

Madame le maire présente au conseil municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à 68 419.27 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50 %, sur le réseau d'éclairage et de 50% (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et de 50 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève à 29 376.79 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par ORANGE, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- Donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de fonctionnement choisi
- Décide du paiement par un fonds de concours (section investissement). le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75 % du coût HT de l'opération. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,

- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total hors taxes, soit la somme de 1 710 .48 €,
- Autorise son maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

**Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet.  
Création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (32/35ème)  
Suppression de 2 postes d'adjoint technique à temps non complet  
(30/35ème)  
Délibération N° 2019-02**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer à compter du 1er mars 2019

- un poste d'adjoint technique à temps complet (35/35ème)
- un emploi d'agent technique à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 32/35ème,
- de supprimer 2 postes d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 30/35ème chacun

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à compter du 1er mars 2019

- de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.
- de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 32/35ème
- de supprimer 2 postes d'adjoints techniques à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 30/35ème chacun
- d'adopter les modifications du tableau ainsi proposées :
  - **Filière technique**
    - Titulaires : 1 agent à temps complet et 4 agents à temps non complet
  - **Filière administrative**
    - Titulaire : 1 attaché territorial à temps partiel

**Renouvellement de la convention Fourrière pour animaux  
Délibération N° 2019-03**

Madame le maire informe que la convention « Fourrière pour animaux » avec la communauté urbaine Caen la mer est devenue caduque au 31 décembre 2018 et que son renouvellement s'impose.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise madame le maire à signer la nouvelle convention « Fourrière pour animaux » de Verson gérée par la communauté urbaine de Caen la Mer.

**Rapport de la commission travaux**

Madame le maire explique que la commission travaux s'est réunie le 15 janvier 2019. Les membres de la commission ont réfléchi aux futurs travaux à prévoir dans la commune, travaux ou acquisitions qui seront chiffrés et inscrits au budget 2019.

### **Entretien des espaces verts**

Le souhait de la commune étant de passer à l'étape « Zéro Phyto », cette démarche va nécessiter des modes de fonctionnement différents concernant l'entretien des espaces verts et l'acquisition de matériel plus performant :

- aire écologique : projet d'arasement de la butte
- cimetière : engazonner les allées le plus possible
- terrain des sports : prévoir également l'engazonnement de l'allée centrale
- entretien des massifs : utiliser du paillage
- terrain central de la grande Ferme : végétaliser la place

Un devis pour l'achat d'un désherbeur thermique à air pulsé est demandé.

L'augmentation du temps de travail des agents communaux est devenue nécessaire (cf. délibération ci-dessus).

### **Eclairage public**

Indépendamment de l'effacement des réseaux coordonnés rue St Denis, il est demandé de prévoir un devis pour l'installation de candélabres, rue Chapman, qui pourront être fixés sur le mur du bâtiment Ouest de la Grande Ferme. Cet éclairage garantirait une meilleure sécurité pour les piétons empruntant cette voie.

### **Bâtiment central de la Grande Ferme**

Une réflexion va être menée pour optimiser au mieux l'espace de ce bâtiment central. Des contacts sont pris avec l'association l'Elan de l'Odon qui, pour l'instant occupe une pièce pour tenir ses réunions hebdomadaires. Didier Berthelot, maire adjoint, responsable de la vie associative, précise qu'il n'y a aucune convention écrite liant la commune à l'Elan de l'Odon pour l'occupation de ce local.

Il est envisagé que, dans un premier temps, une cohabitation se fasse entre l'association et les agents communaux qui pourraient y aménager un espace de vie (pause déjeuner) correct. Par ailleurs, il conviendrait d'installer un ballon d'eau chaude et procéder à une réfection des toilettes au rez-de-chaussée s'impose..

### **Travaux de la rue Saint-Denis**

- 6 Février : Début des travaux d'assainissement : (Routière PEREZ)
- 18 février Début des travaux d'effacement de réseaux (SATO)

Une réunion des principaux intervenants est prévue le 6 février à 14 heures à la mairie afin de coordonner le planning des différents chantiers.

Ces travaux vont avoir un impact sur le quotidien des riverains de la rue St Denis, c'est pourquoi le conseil municipal souhaite les réunir pour les informer et répondre à leurs interrogations. Cette réunion est prévue le vendredi 8 février à 19 heures dans la salle des associations.

### **Lotissement « Le Verger III »**

Les travaux de finition de la phase 2 vont débuter le 4 février. Les travaux portent essentiellement sur la voirie, les espaces verts, l'éclairage public.

## **Informations diverses**

Quelques dates à retenir :

- Repas des aînés : le samedi 16 mars 2019 à l'auberge du Pont de Brie
- Préparation du budget : vendredi 29 mars (à préciser)
- Vote du budget : vendredi 5 avril

L'ordre du jour étant épuisé, madame le maire lève la séance à 21h30.